

de la *Communauté de Communes*
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2013/73

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

L'An deux mille treize et le jeudi 24 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 octobre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, SOULE, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée..

REÇU

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre.

le 28 OCT. 2013

M. TEXIER donne procuration à Mme GANTCH

SOUS-PRÉFECTURE
ALGERIE S.T. MARIE

Secrétaire de séance : M. DOUMECQ

OBJET : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE – Budget principal et budget annexe

Monsieur le Président précise que les prévisions de dépenses et de recettes arrêtées lors de l'établissement du budget primitif subissent en cours d'exercice des modifications.

Elles donnent lieu à l'ouverture ou à de compléments de crédits.

Pour le budget principal :

Il est proposé d'inscrire une nouvelle opération en investissement pour la réalisation des travaux de mises aux normes de l'EHPAD Argelas conformément au plan de financement approuvé lors du dernier conseil communautaire. Pour la part d'autofinancement de la CCVO soit 27 868 €, les crédits seront prélevés sur le compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » qui avaient été crédités de 50 976 €.

Il est proposé d'inscrire une autre opération pour les travaux rivières d'urgence suite aux inondations des 17 et 18 juin. Pour la part d'autofinancement de la CCVO soit 58 862 €, les crédits seront prélevés :

- sur le compte 020 « Dépenses imprévues » à hauteur de 17 000 €,
- sur le compte 2318.9-72 « travaux rivières 2013 » seront récupérés 18 000 € initialement inscrits en dépenses imprévues ainsi qu'une partie des crédits inscrits pour le Lac Ducrest soit 30 000 €
- sur le compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » à hauteur de 1 387 €.

Pour le service OM afin de pouvoir régler les deux premières annuités de septembre et décembre de l'emprunt de 360 000 € contracté en juin 2013, l'acquisition de colonnes supplémentaires prévues dans la tranche conditionnelle du marché passé avec la Société QUADRIA et l'équipement du camion poly-benne (chaines, pneus...), 33 338 € seront prélevés sur les dépenses imprévues.

Pour le service PATRIMOINE, le Président informe qu'il convient d'inscrire des crédits à hauteur de 3 306 € pour transférer les avances vers les comptes d'immobilisations dans le cadre du marché passé avec [COM.NOM@DE](#). Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaire.

Pour le service CULTURE, le Président rappelle qu'en 2012, le conseil communautaire de la CCVO a octroyé une subvention d'équipement d'un montant de 3 000 euros au titre du premier équipement de l'école de musique intercommunale.

En application de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a obligation d'amortir ce type d'opérations sur une durée n'excédant pas cinq années. Il propose d'amortir cette subvention sur une durée de deux années donnant lieu chaque année à l'émission d'un titre au compte 28042 et d'un mandat au compte 6811 s'élevant à 1 500 €.

Pour le budget annexe de l'Atelier Relais :

Des crédits supplémentaires à hauteur de 166 € seront inscrits pour financer des charges de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,
Le rapport de Monsieur le Président, entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir au budget principal et au budget annexe de l'exercice 2013, par décision modificative les crédits proposés par articles, tels que présentés dans l'annexe jointe,

DECIDE que la subvention d'équipement d'un montant de 3 000 € octroyée en 2012 pour l'école de musique intercommunale sera amortie sur une durée de deux années et donnera lieu chaque année à l'émission d'un titre au compte 28042 et d'un mandat au compte 6811 s'élevant à 1 500 €,

ACCEPTTE d'affermir la tranche conditionnelle du marché passé avec la Société QUADRIA.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Francis COUROUAU

REÇU

le 28 OCT. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET 2013

BUDGET PRINCIPAL

SERVICE SOCIAL			
PROGRAMME 367 : "REHABILITATION EHPAD ARGELAS"			
INVESTISSEMENT			
Dépenses Article (Chap.) - Opération	Montant	Recettes Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 3-67 : Constructions	316 522,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	27 868,00
		10222 (10) - 3-67 : FCTVA	48 004,00
		1321 (13) - 3-67 : Etats et établissements nationaux	91 720,00
		1323 (13) - 3-67 : Départements	52 930,00
		13241 (13) - 3-67 : Communes membres du GFP	25 000,00
		1328 (13) - 3-67 : Autres	70 000,00
	316 522,00		316 522,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses Article (Chap.) - Opération	Montant	Recettes Article (Chap.) - Opération	Montant
6875 (68) : Dotat* aux provis* pour risques et charges	-27 868,00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	27 868,00		
	0,00		
Total Dépenses	316 522,00	Total Recettes	316 522,00

SERVICE RIVIERES			
PROGRAMME 973 : "TRAVAUX 2013 SUITE INONDATIONS JUIN 2013"			
INVESTISSEMENT			
Dépenses Article (Chap.) - Opération	Montant	Recettes Article (Chap.) - Opération	Montant
2318 (23) - 973 : Travaux rivières	175 065,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	1 387,00
020 (020) : Dépenses Imprévues	-17 000,00	10222 (10) - 973 : FCTVA	27 103,00
2318 (23) - 9-72 : Travaux rivières 2013	-18 000,00	1321 (13) - 973 : Etats et établissements nationaux	44 550,00
		1328 (13) - 973 : Autres - Agence de l'Eau	44 550,00
2318 (23) - 9-72 : Travaux rivières 2013 (lac Ducrest)	-30 000,00	1321 (13) - 9-72 : Subvention Etat pour Lac Ducrest	-7 525,00
	110 065,00		110 065,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses Article (Chap.) - Opération	Montant	Recettes Article (Chap.) - Opération	Montant
6875 (68) : Dotat* aux provis* pour risques et charges	-1 387,00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	1 387,00		
	0,00		
Total Dépenses	110 065,00	Total Recettes	110 065,00

SERVICE OM			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses Article (Chap.) - Opération	Montant	Recettes Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses Imprévues	-33 338,00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	27 804,00		
66111 (66) : Intérêts emprunt	5 434,00		
	0,00		0,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses Article (Chap.) - Opération	Montant	Recettes Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Capital emprunt	9 310,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	27 804,00
21571,2-62 : Matériel roulant	1 800,00	10222 (10) - 2-62 : FCTVA	3 406,00
2188,2-62 : Achat colonnes supplémentaires	20 200,00		
2315.42 : Travaux aires de regroupement	-4 580,00		
2188.42 : Contenants (caissettes, conteneurs ..)	4 580,00		
	31 310,00		31 310,00
Total Dépenses	31 310,00	Total Recettes	31 310,00

SERVICE PATRMOINE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2318.15-69 : Autres immobilisations	3 306,00	237.15-69 : Avance versées sur comm.Immo.Incor	3 306,00
Total Dépenses	3 306,00	Total Recettes	3 306,00

SERVICE CULTURE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-1 500,00		
6811 (042) : Dot. Aux amort. Des immo.	1 500,00		
	0,00		0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-1 500,00
		28042 (040) : Subventions d'équipement aux personnes de dr	1 500,00
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

BUDGET ANNEXE : ATELIER RELAIS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6081 : Fournitures non stockables (eau, energie...)	166,00	7087 : Remboursement de frais	166,00
Total Dépenses	166,00	Total Recettes	166,00